

Assistant (e) maternel(le) agréé (e)

Sous la responsabilité de la Directrice de la crèche familiale, vous assurez les missions suivantes :

- Accueil des enfants au domicile dans le respect des conditions de l'agrément et du règlement de la structure (enfant de 10 semaines à 4 ans)
- Participation à l'élaboration et à la mise en place du projet d'établissement
- En coéducation avec les parents :
 - contribution au développement et à l'éveil de l'enfant
 - respect des rythmes et des habitudes de l'enfant
 - mise en place d'activités au domicile
- Participation :
 - aux actions éducatives (ateliers spécifiques, temps collectifs en structure)
 - aux temps festifs et aux actions partenariales
- Temps d'échanges réguliers avec l'équipe encadrante au domicile de l'assistant(e) maternel(le)
- Participation aux actions de formation et aux réunions

✓ Conditions d'exercices

- Etre titulaire de l'agrément délivré par le conseil départemental (en cours de validité)
- Statut de travail de droit privé
- Amplitude horaire variable du lundi au samedi et certains jours fériés
- Utilisation d'un véhicule personnel sous réserve d'assurance